



## DECLARATION PREALABLE CGT CTP POSTE EN DATE DU 3 JUILLET 2009

Le démarrage, ce jour, de la procédure réglementaire sur le projet de loi de changement de statut de La Poste et de l'ouverture de son capital, ne doit pas masquer la réalité. Depuis le début de ce dossier, il existe une constante à savoir : absence totale de démocratie.

La volonté du Président de la République, de son gouvernement, de La Poste est de fait un passage en force que ne sauraient troubler les pseudos concertations et autres pseudos commissions.

Cette volonté est d'ailleurs contenue dans le calendrier entre ce CTP et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.... 13 jours qui plus est en plein mois de juillet.

Cette décision politique de soumettre un projet de loi de casse de La Poste ne répond qu'à un seul objectif : répondre aux appétits financiers et à la loi du marché.

Si personne ne peut être dupe sur le moment choisi pour l'annonce de ce projet de loi, à savoir quelques jours après le résultat des élections politiques, du 7 juin 2009, le pouvoir politique en place aurait grand tort de considérer que le résultat de ce scrutin serait un quitus donné à sa politique par la population.

Ce serait nier un processus revendicatif unitaire et des exigences de satisfaction des besoins qui est ininterrompu, depuis plusieurs mois, qui a d'ailleurs conduit au report du dépôt du projet de loi.

Cela vaut, à l'évidence, dans l'Entreprise Poste par une démultiplication de conflits dans l'ensemble des métiers y compris en ce début de période estivale.

Appelons un chat, un chat ! Ce projet de loi n'est pas une anecdote dans l'histoire de La Poste. Il s'inscrit dans une volonté mise en échec par de grandes luttes à La Poste, de privatisation de l'entreprise.

Ce qui a été gagné hier, le sera tout autant aujourd'hui et demain !

Il s'agit bel et bien d'une privatisation, la transformation de La Poste en société anonyme c'est la privatisation ! Les arguties juridiques, financières, structurelles ou conjoncturelles, ne tromperont personne. Ce sont les mêmes qui sont avancées à chaque fois qu'une entreprise publique est confrontée à un tel processus.

Et que dire quand ces arguments sont couplés à ceux du statut « rassurant » de la CDC....qui garantirait La Poste 100% publique. Celle-ci est confrontée au même processus si on s'en réfère à la lettre de mission de Christine Lagarde à l'Inspection Générale des Finances !!!!

Au passage, précisons que la Ministre demande un rapport sur l'efficacité économique et le mode de comptabilisation des missions d'intérêt général confiées à la CDC, ainsi que sur « la nécessité économique et juridique » que la CDC agisse au regard du droit communautaire dans un cadre concurrentiel normal.

Bref, un processus au minimum de banalisation mais plus sûrement de privatisation du statut de la CDC.

Vous ne serez pas surpris que la CGT réaffirme son opposition totale à ce projet de loi, car il est lié à un choix de société. La privatisation, ça se combat !

A l'inverse, la CGT ne prône pas le statu-quo, ce qui reviendrait à nier la réalité des services aujourd'hui.

Toutes les restructurations, suppressions d'emplois, gains de productivité, dividendes versés à l'Etat sont autant d'éléments qui matérialisent une détérioration des conditions de vie et de travail des postiers, ainsi que celle concernant le service public.

C'est en ce sens, que la CGT poursuit sans relâche l'amplification du processus d'actions unitaires et rassembleuses, depuis près d'un an.

Le syndicalisme a une grande responsabilité pour s'opposer à la casse du service public et pour défendre les intérêts des personnels et des usagers.

Son rassemblement doit se poursuivre.

### **Il peut, d'ores et déjà, se matérialiser sur deux ordres :**

1. Dans ce CTP lui-même, par un rejet unanime de ce projet de loi,
2. A la suite de ce CTP, par la décision d'une action nationale unitaire de grève, dès la rentrée de septembre.

A n'en pas douter, ces deux messages seraient reçus 5 sur 5 par les postiers eux-mêmes, mais aussi plus largement.

Ils contribueraient à donner un formidable espoir et ce, dans la poursuite des nombreuses luttes de ces derniers mois.

### **La CGT continuera à porter ses 5 propositions :**

- **Appropriation publique des activités postales :** *avec pour socle la démocratisation, des droits nouveaux pour les postiers et leurs organisations syndicales et un aménagement équilibré, solidaire et cohérent du territoire.*
- **L'unité et la complémentarité de ses réseaux :** *dont elle dispose aujourd'hui, qui couvre l'ensemble du territoire et des activités de courrier, colis et financières et qui permet une mutualisation des coûts et une plus grande efficacité.*
- **Un engagement pour le personnel :** *développer l'emploi, le revaloriser avec des garanties collectives améliorées.*
- **Un développement des coopérations :** *au niveau national entre entreprises publiques, entre les postes européennes, qui permettrait la construction d'une Europe sociale.*
- **Le financement :** *faisant la démonstration que rien n'oblige à l'ouverture de son capital ; montrant le danger qu'elle engendrerait dans cette période particulière et développant la proposition de la CGT d'un pôle financier public en complémentarité avec celle de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.*